

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 001-469/14/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'espace Mistral à Marseille (16ème arrondissement) - Acceptation de la reddition des comptes de la convention constitutive du groupement de commandes

DIFRA 14/12027/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé par délibération VOI 1/147/C du 28 mars 2003, le principe de l'aménagement de l'espace Mistral à Marseille (16^{ème} arrondissement).

Cette opération a été réalisée conjointement avec la Ville de Marseille dans le cadre d'une convention constitutive d'un groupement de commandes (article 8 du Code des marchés publics) approuvée par délibération VOI 2/103/B du 28 mars 2003.

Compte tenu de l'imbrication au sein d'une opération unique des compétences relevant de la Ville de Marseille d'une part, et de la Communauté urbaine d'autre part, la Ville de Marseille a été désignée dans ladite convention, coordonnateur du groupement de commandes.

A ce titre, elle avait pour mandat de réaliser le projet d'aménagement dans le cadre d'une enveloppe financière prévisionnelle fixée à 4 558 000 euros comprenant la répartition suivante :

- 3 428 000 euros à la charge de la Ville de Marseille ;
- 1 130 000 euros à la charge de la Communauté urbaine ;

Tout au long de l'opération, Marseille Provence Métropole remboursait la Ville de Marseille sur la base d'acomptes les travaux relevant de ses compétences conformément à l'échéancier de l'article 2 de la convention.

A cet effet, une autorisation de programme de 1 130 000 euros a été adoptée dès l'exercice 2003 afin de respecter ses engagements contractuels concernant l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.

La Communauté Urbaine a d'ores et déjà versé 1 004 603,36 euros.

Par courrier du 25 mars 2014, la Ville de Marseille a adressé à la Communauté urbaine la demande de reddition définitive des comptes. Après instruction de cette demande, cette opération étant terminée, il convient à présent de procéder à la reddition des comptes qui s'élève à 306 005,02 euros.

Pour ce faire, il est nécessaire concomitamment à l'approbation du budget supplémentaire de revaloriser l'autorisation de programme de 181 000 euros afin de la porter au montant de 1 311 000 euros.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les délibérations VOI 1/147/C et VOI 2/103/B du 28 mars 2003.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de revaloriser l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'espace Mistral, pour accepter la reddition définitive des comptes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'espace Mistral à Marseille (16^{ème} arrondissement) pour un montant de 181 000 euros, portant celle-ci de 1 130 00 euros à 1 311 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sous le numéro d'opération n° 2003/00172 - Nature : 2315 - Fonction : 822 - Sous-politique : C311.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 001-469/14/CC

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014